

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Abaissement-de-l-age-d-instruction-obligatoire-encore-un-bonus-a-l-enseignement>



école & société

Abaissement de l'âge d'instruction obligatoire : encore un bonus à l'enseignement privé ?

- Laïcité -
Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Communiqué de presse du Cnal



Abaissement de l'âge d'instruction obligatoire : encore un bonus à l'enseignement privé ?

A l'occasion des assises de la maternelle, le Président de la République a proposé l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

Le CNAL accueille favorablement cette mesure visant l'épanouissement des enfants, et le renforcement de leurs chances de réussite scolaire.

Mais cette mesure pourrait également être une opportunité pour l'enseignement privé de bénéficier de toujours plus d'argent public.

Le CNAL s'oppose à ce que les municipalités soient désormais obligées de payer les forfaits d'externat des classes maternelles privées. De même, cette mesure ne doit pas conduire l'Etat à leur octroyer davantage de postes d'enseignants.

Plus largement, il est grand temps que soit menée l'évaluation du montant global du financement public de l'enseignement privé, qui est essentiellement confessionnel.

Depuis près de soixante ans, notre pays finance la concurrence à son propre service public d'éducation. Le CNAL dénonce cette politique qui sépare la jeunesse et mine notre avenir commun.

Paris, le 28 mars 2018
Pour le CNAL
Rémy Sirvent
Secrétaire Général du Cnal